RCS : REIMS
Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00064
Numéro SIREN : 817 748 320
Nom ou dénomination : A.C.W. TINQUEUX

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2023 sous le numéro de dépôt 6101

A.C.W. TINQUEUX

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €
Siège social : 15 Avenue Sarah Bernhardt
51430 TINQUEUX
817 748 320 RCS REIMS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 21 septembre,
A 18 heures,

Les associés de la société A.C.W. TINQUEUX, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Sylvain CHARBONNEAU, gérant non associé,
- Monsieur Damien FOUQUET, titulaire de 33 parts sociales en pleine propriété,
- La société PCM CONSULTING, représentée par Monsieur Olivier PARIS, titulaire de 67 parts sociales en pleine propriété.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi .....100..... parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sylvain CHARBONNEAU, gérant non associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Sylvain CHARBONNEAU, démissionnaire,**
- **Rémunération de la gérance,**
- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

SC FD

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Sylvain CHARBONNEAU de ses fonctions de gérant et décide de nommer en qualité de nouveau gérant à compter du 21 septembre 2023 :

Monsieur Damien FOUQUET,
Demeurant 29 avenue Charles Fandre à REIMS (51100),
pour une durée illimitée.

Monsieur Damien FOUQUET exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix,100. voix ayant voté pour,...0.... voix ayant voté contre,.0. voix s'étant abstenues.

Monsieur Damien FOUQUET déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Damien FOUQUET ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de gérant mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix,100. voix ayant voté pour,...0.... voix ayant voté contre,.0. voix s'étant abstenues.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix,100. voix ayant voté pour,...0.... voix ayant voté contre,.0. voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés.
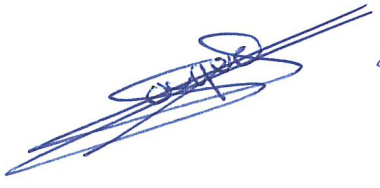
Sylvain CHARBONNEAU **Damien FOUQUET** **Olivier PARIS**